



# TRANSAKTIONS

Bourse Africaine  
des Cotations Douanières

## Incoterms 2020 ?

Règles d'utilisation de la Chambre de Commerce Internationale





Introduits par l'ICC en 1936, les incoterms® déterminent les obligations et règles à suivre afin de sécuriser les transactions commerciales pour tous types de marchandises au niveau national et international.

Ils sont au nombre de 11 et sont représentés par des acronymes de trois lettres suivis du lieu de livraison.

Pour chaque règle, 10 articles précisent les obligations du vendeur et de l'acheteur selon l'ordonnancement suivant :

- A1/B1 : obligations générales
- A2/B2 : livraison et prise de livraison
- A3/B3 : transfert de risques
- A4/B4 : transport
- A5/B5 : assurance
- A6/B6 : livraison et document de transport
- A7/B7 : dédouanement import/export
- A8/B8 : vérification, emballage, marquage
- A9/B9 : répartition des coûts
- A10/B10 : notifications





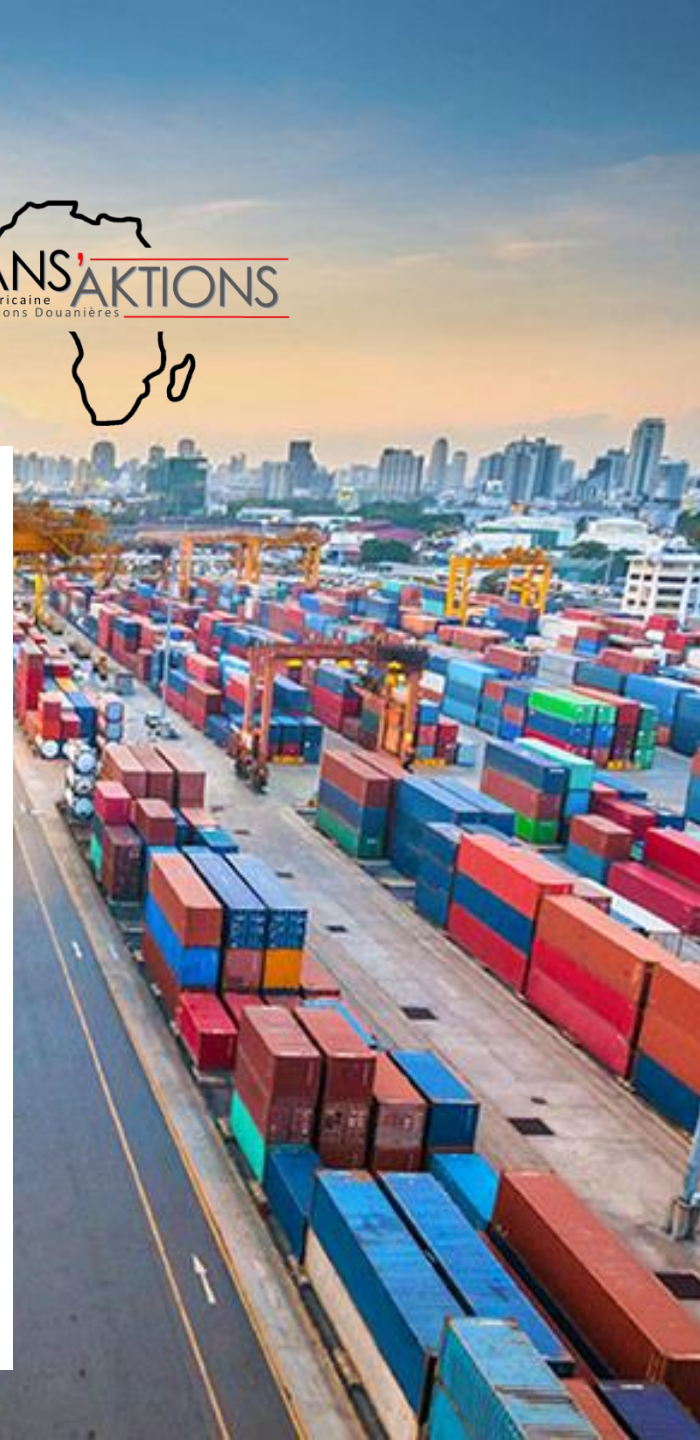
## Qu'est-ce que les incoterms® ?

Les incoterms® sont liés à l'acheminement des marchandises (qu'elles soient facturées ou non). Ils ne sont pas obligatoires, mais ils font référence et sont suivis par les différents acteurs de la chaîne de transport car ils apportent une sécurité juridique au contrat commercial.

Lors d'un acheminement de marchandises, la référence à une règle incoterms® fixe clairement l'ensemble des obligations liant l'acheteur et le vendeur : responsabilité, prix, dédouanement, organisation du transport, transfert de risques etc.

Afin que l'incoterms® 2020 puisse être appliqué au contrat, et éviter tout litige, la règle doit être indiquée de façon claire en désignant l'acronyme choisi : la règle d'incoterms concerné, le lieu et la version (par exemple : CIF Las Vegas incoterms® 2020).

Il est important de ne pas oublier d'indiquer le lieu avant l'incoterms® et d'être le plus précis possible dans sa désignation.





## Qu'est-ce que les incoterms® ?

Les incoterms® ne doivent pas être considérés uniquement comme des indicateurs de prix, leurs règles indiquent :

- **Les obligations entre l'acheteur et le vendeur** : qui se charge de quoi, qui organise le transport, l'assurance, les éventuelles formalités douanières, qui se charge des documents de transport, des autorisations ou des licences import/export.
- **Le port, lieu ou endroit de livraison où le transfert de risques s'effectue** : le transfert de risques correspond au lieu et à la date de livraison de la marchandise et varie en fonction de la règle Incoterms® choisie.
- **La répartition des coûts** (transport, emballage, chargement, déchargement, sécurité...) : les règles incoterms® définissent qui paie quoi.
- Les incoterms® ne définissent pas le transfert de propriété des marchandises.
- Ils ne traitent pas les modalités de paiement, garanties de la chose vendue, le non respect de la clause contractuelle ni le choix du tribunal.





## Quelles différences entre les incoterms® 2010 et 2020 ?

Une présentation plus claire afin de faciliter la rédaction du contrat de vente et fluidifier les transactions import/export :

- **Les incoterms® 2020 ont été révisés par l'ICC de façon à apporter un maximum de précisions au vendeur et à l'acheteur** afin qu'ils trouvent plus facilement le moyen d'identifier la règle Incoterms® la plus appropriée à leurs enjeux commerciaux. En effet, un contrat de vente correctement rédigé permet d'éviter de possibles malentendus, coûts additionnels ou litiges onéreux.
- **Les limites et interactions entre le contrat de vente et les contrats associés sont plus clairement énoncées.** Bien que les Incoterms® ne régissent que certains aspects du contrat de vente et soient indépendants des autres contrats (assurance, transport, financement...), il est donc dans l'intérêt des parties que l'ensemble des contrats soient en cohérence les uns avec les autres.





## Règles applicables à tout mode de transport

### Transport aérien, maritime, rail et route :

7 incoterms® multimodaux sont utilisés lorsque les marchandises ne sont pas mises à disposition de l'acheteur ou d'un transporteur à bord ou le long d'un navire :

- **EXW (Ex Works)** : en sortie d'usine
- **FCA (Free Carrier)** : franco transporteur
- **CPT (Carriage Paid to)** : port payé jusqu'à
- **CIP (Carriage and Insurance Paid to...)** : port payé et assurance comprise jusqu'à
- **DAP (Delivered at Place)** : rendu au lieu de destination
- **DPU (Delivered at Place Unloaded)** : livré au lieu de destination déchargé
- **DDP (Delivered, Duty Paid)** : rendu droits acquittés



# Incoterms 2020 ?

Règles d'utilisation de la Chambre de Commerce Internationale



## Incoterms® 2020



\*THC → Terminal Handling Charges  
 Hormis Pour CIP → Assurance non obligatoire, ni pour le vendeur ni pour l'acheteur.

Coûts Vendeur	Option	Coûts Acheteur
Risques Vendeur	Option	Risques Acheteur

## Règles applicables au transport maritime

### Transport maritime et voies fluviales :

4 règles incoterms® maritimes sont utilisées lorsque les marchandises sont livrées dans un port maritime ou fluvial à bord ou le long d'un navire par le vendeur :

- **FAS (Free Alongside Ship)** : franco le long du navire
- **FOB (Free On Board)** : franco à bord
- **CFR (Cost and Freight)** : coût et fret
- **CIF (Cost Insurance and Freight)** : coût, assurance et fret



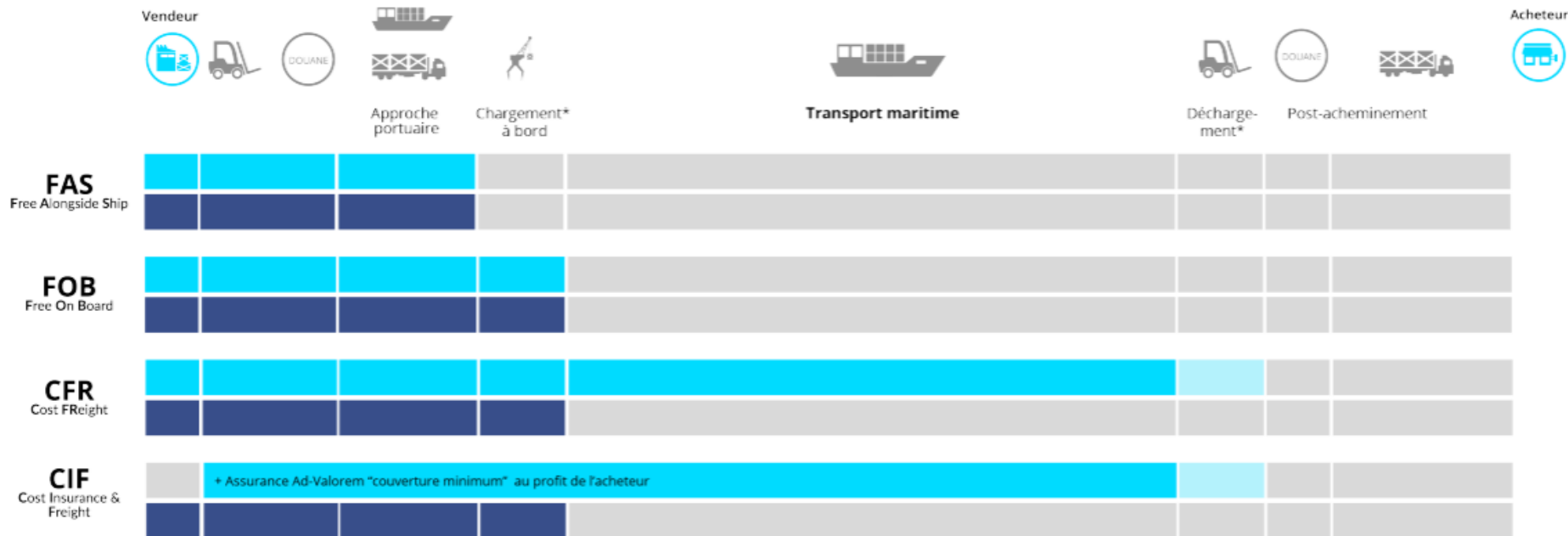


# Incoterms 2020 ?

Règles d'utilisation de la Chambre de Commerce Internationale



## Incoterms® 2020



Hormis pour CIF → Assurance non obligatoire, ni pour le vendeur ni pour l'acheteur.

\*Chargement & déchargement → Selon les Liner-Terms : conditions selon lesquelles une compagnie maritime ou un port charge et décharge les marchandises. Vendeurs et acheteurs doivent demander des cotations détaillées afin de pouvoir aligner la règle Incoterms™ aux Liner-Terms.

Coûts Vendeur	Option	Coûts Acheteur
Risques Vendeur	Option	Risques Acheteur